

Du 5 au 21 août

La Course aux Médailles

Règlement du Jeu « La Course aux Médailles »



Jeu avec offre d'achat organisé du 5 au 21 août 2016 par la Société Toys"R"Us dont la désignation figure aux mentions légales du présent site (ci-après désigné par le « Jeu »).

Tous les jours à partir de 9h00 du matin pendant la période du Jeu, soit pendant 17 jours, sont mis en jeu deux réductions de 50 euros - ce qui représente un total de gain de 1700 euros - chacune sous forme d'un code promotionnel inscrit sur une « médaille » cachée aléatoirement dans une fiche produit du site internet www.toysrus.fr. Dès que le participant au Jeu trouve une médaille, il devra aussitôt copier son code promotionnel dans le panier au moment où il passera une commande. Si au moment de la validation de votre code promotionnel, c'est-à-dire lors de l'étape préalable à la validation du paiement de votre commande, aucune réduction de 50 euros ne s'affiche, c'est que ce même code vient d'être utilisé par un autre participant.

Tous les jours, entre 14 heures et 16 heures, vous pourrez trouver des indices sur la page Facebook de Toys"R"Us France vous permettant de trouver plus facilement les deux médailles du jour. Notez que la Société Facebook n'est ni une société organisatrice ni participante au Jeu ; de ce fait, aucune réclamation ne devra lui être portée à cet effet.

Le gain mis en Jeu est attribué sous la forme d'un code promotionnel donnant lieu à une réduction de 50 euros à valoir immédiatement sur tout le site toysrus.fr lors d'une commande de produit(s) hors couches, consoles, cartes cadeaux, livres, produits en déstockage, frais de préparation, de livraison et d'emballage papier cadeau.

Offre valable exclusivement sur le Site Internet Toysrus.fr.

Un même participant peut gagner plusieurs « médailles » pendant la durée du Jeu, cependant un seul code promotionnel sera valable par commande.

Chaque gain ne pourra occasionner de demande d'avoir ou de remboursement de quelque nature que ce soit, ni même de rendu d'argent en cas de commande d'un produit n'excédant pas la valeur dudit gain de 50 euros. En cas d'usage de la faculté de rétractation de votre commande passée avec le code promotionnel de la « médaille », le remboursement des frais occasionnés ne comprendra pas la valeur du gain, qui ne pourra plus être réutilisé lors d'une commande ultérieure.

Toute réclamation portant sur le présent Jeu devra être portée directement à la connaissance de la Société organisatrice, qui se réserve le droit de modifier et interpréter les modalités du Jeu.

Voir modalités d'utilisation des codes promotionnels à l'article 5.5 des CGV du site.